



Le Journal du SIFA

Publication du Syndicat Interdépartemental
des Finances d'Aquitaine
qui regroupe les sections syndicales Cfdt
du MINEFI des départements 24-40-47 et 64.

Numéro 8
Avril 2004

POUR UNE FISCALITE PLUS JUSTE

La période récente de la « corvée annuelle » de la déclaration de revenus, ainsi que la profusion des annonces gouvernementales en matière fiscale depuis le début d'année sont autant d'occasions propices pour réaffirmer les analyses et les propositions de la Cfdt pour une fiscalité plus redistributive des richesses produites et donc plus juste.

Moins d'impôts ou plus d'impôts ? La vérité des faits

Le niveau des prélèvements obligatoires s'établit à 43,9% en 2003 contre 43,8% l'année passée. Ainsi malgré une forte inspiration libérale, l'action gouvernementale n'a pas résisté aux contraintes du contexte politico-économique et **les prélèvements obligatoires ont cessé de diminuer pour la première fois depuis 10 ans.**

L'effort gouvernemental de communication sur la baisse de l'impôt sur le revenu a ainsi été anéanti par la hausse des prélèvements

sociaux (due à la dégradation de la situation économique) mais aussi par les bricolages budgétaires qui ont consisté à augmenter les impôts sur la consommation ou les recettes parafiscales pour compenser les manques à gagner de la baisse de l'impôt sur le revenu ou de certaines promesses fiscales sectorielles. La hausse des impôts locaux a elle aussi pesé sur ce mouvement général, ouvrant la voie à un transfert progressif de la fiscalité d'Etat vers la fiscalité locale encore plus inégalitaire.

Moins d'impôts, une vraie fausse

bonne solution économique

Là encore les faits sont cruels pour la théorie économique libérale. Le discours prégnant sur l'importance des charges pesant sur les entreprises et la nécessité de baisser les prélèvements obligatoires pour redonner de l'oxygène aux acteurs économiques et relancer la croissance et l'emploi a été démenti par les faits.

La consommation est restée stable, les décisions d'investissement ont été retardées. Seule l'épargne des revenus les plus élevés a progressé.



Moins de recettes fiscales, c'est Moins de moyens publics Plus d'injustices sociales

Alors que les contraintes européennes imposent l'encadrement des déficits publics, le gouvernement a rajouté une deuxième variable à une équation de ce fait insoluble : celle de la baisse dogmatique de l'impôt sur le revenu.

Dès lors, le seul moyen de tenir les promesses de réduction des déficits budgétaires consiste à diminuer de manière drastique les dépenses publiques.

Pour y arriver, l'Etat supprime des postes de fonctionnaires, gèle leurs salaires, réduit le périmètre du service public en externalisant des missions, diminue le réseau d'accueil des usagers, taille à la serpe dans les budgets de fonctionnement des secteurs considérés comme non rentables ou non prioritaires politiquement, met en péril la politique d'aide sociale aux plus défavorisés, vide de leur contenu les aides publiques à l'emploi ou à la recherche en hypothéquant la compétitivité de notre économie.



La baisse continue du poids de l'impôt sur le revenu dans le budget de l'Etat

Entre 1993 et 2004, le poids de l'IR dans le budget de l'Etat est passé de 21,7% à 16,9% pendant que celui de la TVA a grimpé de 43,5% à 47,3%.

Ce basculement s'est donc fait en défaveur de l'impôt le plus juste vers celui qui est le plus injuste puisqu'il frappe de la même manière les hauts et les bas revenus.

Et ce mouvement n'est pas terminé puisque la promesse électorale du candidat Chirac consistait à baisser l'impôt sur le revenu de 30% jusqu'en 2007. Les cadeaux aux revenus « de la France d'en haut » et les pieds de nez à « la France d'en bas » s'amplifieront.

En 2004, plus tu gagnes, plus tu touches de baisses d'impôt

Alors que le gouvernement Jospin avait entamé une baisse de l'Impôt sur le Revenu en période de croissance en diminuant de manière plus forte les tranches les moins élevées de l'impôt, le gouvernement

Raffarin a choisi, en période de stagnation économique de baisser de manière uniforme toutes les tranches, donnant ainsi un avantage conséquent aux plus hauts revenus tout en plombant les marges budgétaires pour soutenir l'emploi ou les dispositifs d'aides sociales. De manière concrète, quand pour un revenu de 20 000 euros, la baisse d'impôts en 2004 est de 53 euros, elle atteint 268 euros pour un revenu de 50 000 euros et 780 euros pour un revenu de 100 000 euros.

En baisses cumulées d'impôts depuis 2002, celui qui perçoit un revenu de 20 000 euros aura gagné 289 euros et le titulaire du revenu de 100 000 euros aura gagné 3740 euros. Pour un revenu 5 fois supérieur, sa baisse d'impôts sera 13 fois supérieure.



Encore des cadeaux pour les plus aisés

Alors que la justice fiscale et que les préconisations du Conseil national des impôts impliqueraient la traque des avantages fiscaux accordés sans réel impact économique ou d'utilité sociale, le gouvernement accorde de nouvelles niches fiscales qui bénéficieront d'abord aux plus hauts revenus.

Premier exemple : « Les emplois familiaux à la bonne »

En 2002, 2,2 millions de familles ont déclaré un emploi familial, mais 900 000 d'entre elles n'ont pas pu bénéficier entièrement de la réduction de 50% de la dépense dans la mesure où elles ne pouvaient pas se voir restituer la part de la dépense supérieure à l'impôt acquitté.

En 2004 la réduction maximale passera de 3800 euros à 5000 euros. Si le but de cette mesure est de faire sortir du travail « au noir » des populations souvent précaires, elle s'avère un cadeau net fait aux 70 000 familles les plus fortunées qui bénéficient déjà à plein de la baisse de 3% de l'IR.

Il s'agit pour ces classes aisées d'un effet d'aubaine, sans garantie de création d'emplois, puisqu'avec ou sans réduction d'impôts, elles auraient eu recours à du personnel familial, qui concerne non seulement le personnel qui garde les enfants ou assiste les personnes âgées, mais également les cuisiniers à domicile et les jardiniers.

Ce coût budgétaire aurait pu être consacré à accorder un crédit d'impôt aux 900 000 familles qui ne peuvent pas bénéficier de la totalité de la réduction fiscale de la dépense.

Deuxième exemple : « une simplification à forte plus value »

A partir de 2005 les plus values immobilières ne feront plus l'objet d'une déclaration jointe à la déclaration des revenus et soumises par le système du quotient à la progressivité de l'impôt. Elles seront taxées dès 2004 à 16%.

« Morale » de l'histoire : tous les contribuables dont les revenus, hors plus value, sont imposés dans les tranches supérieures à 16% sont les grands gagnants. A l'opposé, les autres, y compris les non imposables, devront dorénavant payer un impôt plus élevé.

C'est comme si Robin des bois détroussait les pauvres pour engraisser les riches.

LE COUT DES MESURES 2004

1,6 milliard d'euros pour les baisses d'impôt sur le revenu à comparer aux 500 millions d'euros (ramenés à 80 millions si l'on tient compte de l'indexation des prix) en faveur de la hausse de la prime pour l'emploi.

Propositions CFDT de réforme de l'impôt sur le revenu

Elles sont axées autour de trois grands principes.

Rendre l'impôt plus citoyen

La CFDT propose donc d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu, en particulier en intégrant l'ensemble des revenus de transfert

Faire disparaître les niches fiscales,

véritables cadeaux aux plus favorisés, sans justification sociale.

La CFDT propose donc de supprimer toutes les réductions d'impôts et déduction du revenu global n'ayant pas un caractère social, philanthropique ou culturel (au contraire des dons aux œuvres, cotisations syndicales, frais de garde, pensions alimentaires)

Rétablir la progressivité

atténuée par le quotient familial, dans la mesure où « un enfant de riche rapporte plus qu'un enfant de pauvre »

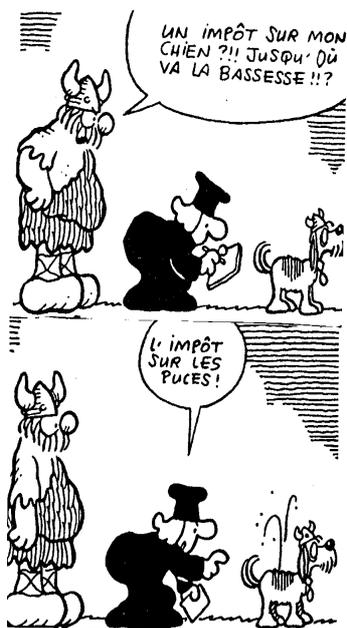
La CFDT propose donc de supprimer le quotient familial et son remplacement par un abattement uniforme à la base, (dont le montant pourrait être évalué en fonction de l'évaluation du coût moyen d'un enfant)

De plus, la refonte du barème, allée à la diminution de la fiscalité indirecte, doit permettre une plus grande redistributivité des prélèvements, se traduisant par une baisse de ceux des plus bas revenus.



ques soient leur revenu (c'est pour cela qu'on les appelle dégressifs, voire régressifs) continuent à peser sur la consommation des ménages, déjà fortement affectée par la stagnation des revenus. Quelques soient les motifs de santé publique qui peuvent légitimer les hausses spectaculaires du tabac, on ne peut que constater que le matraquage des consommateurs alors que les professionnels, forts de leur poids électoral sont relativement préservés. Les particuliers utilisateurs de Diesel sont eux aussi mis à contribution, à la différence des professionnels. Ainsi, non seulement les impôts sur la consommation frappent de la même manière les hauts et les bas revenus, mais ils deviennent discriminatoires envers les particuliers qui ne peuvent y échapper, alors que les professionnels ont toujours de bonnes raisons économiques et des réseaux d'influence efficaces pour s'y soustraire.

Il y a désormais des impôts injustes à deux vitesses



TVA à taux réduit, La petite cuisine des restaurateurs

Forts de son impact électoral, le lobby des restaurateurs aura réussi, là où celui de la culture a échoué pour la taxation des CD à taux réduit de TVA.

Faisant miroiter l'intérêt économique de la mesure pour l'emploi et le consommateur, ils auront finalement décroché une manne financière pour reconstituer leurs marges bénéficiaires. C'est assez scandaleux de faire contribuer le budget de l'Etat aux carences d'un secteur professionnel qui n'a jamais voulu ou su réguler son marché, sacrifiant à la tendance du toujours plus d'établissements.

Et comme le gâteau n'était pas encore assez gros, le gouvernement a accordé un dispositif qui, moyennant « l'engagement de tout faire pour embaucher 40 000 personnes » (croix de bois, croix de fer, si je mens, je tombe dans la marmite) permettra une exonération des charges sociales (de 60 à 120 euros par salarié et par mois) en attendant l'application de la baisse de la TVA en 2006.

Voilà autant de recettes sociales à trouver ailleurs.

Impôts locaux l'injustice en progression ?

Même si la taxe d'habitation fait une petite place au critère de revenu, les impôts locaux sont socialement injustes et économiquement contre productifs. C'est ce qu'a constaté Jacques CHIRAC en critiquant la taxe professionnelle, « impôt injuste et imbécile » qu'il a créée en 1996)

Parce que les collectivités locales ont hérité de charges transférées par l'Etat (départementalisation des services de secours et d'incendie, allocation personnalisée d'autonomie) la fiscalité directe locale a flambé de 2,2% en 2003.

Cette ponction pèse plus sur les revenus non imposables qui n'ont pas pu bénéficier de la baisse de l'impôt sur le revenu.

Pour 2004, les analystes prévoient une hausse plus modérée de 1,5%, sachant que les conseils généraux vont devoir prendre en charge intégralement le dispositif du RMI avec un accroissement du nombre de bénéficiaires du fait des réformes conjuguées de l'UNEDIC et de l'allocation spécifique de solidarité .

Les propositions CFDT pour une réforme fiscale

Une forte diminution de la fiscalité indirecte au profit de la fiscalité directe (qui passe par l'instauration d'un taux zéro de TVA sur les produits de première nécessité)

La réforme de la fiscalité directe locale en favorisant la justice fiscale par une plus grande redistributivité.

La révision de la taxation sur le patrimoine par une augmentation des taux **et celle de la taxation des revenus immobiliers** par la suppression du prélèvement obligatoire et des régimes de taxation proportionnels qui favorisent les hauts revenus.

La réforme de l'impôt sur les sociétés en augmentant son taux et en l'adaptant à l'internationalisation de l'économie.